

Règlement des études

*Centre d'Enseignement Artistique
Intercommunal du Pays de Cajarc*

2024-2025

<u>PREAMBULE</u>	3
<u>PRESENTATION</u>	3
LIEU D'ENSEIGNEMENT.....	4
OFFRE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT.....	4
<u>PARTIE 1 – PARCOURS MUSIQUE</u>	5-14
PRATIQUE INSTRUMENTALE.....	5
PRATIQUE COLLECTIVE.....	5
FORMATION MUSICALE.....	5
ORGANISATION DES ETUDES.....	6
<u>CURSUS DECOUVERTE</u>	6
• FONCTIONNEMENT.....	6
<u>CURSUS COMPLET</u>	7
• FONCTIONNEMENT.....	7
• EVALUATION.....	9
• SCHEMA DU CURSUS COMPLET.....	13
<u>CURSUS PERSONNALISE</u>	14
• FONCTIONNEMENT.....	14
<u>PARTIE 2 – PARCOURS DANSE</u>	15
• FONCTIONNEMENT.....	15
<u>PARTIE 3 – PARCOURS THEATRE</u>	15
• FONCTIONNEMENT.....	15
<u>PARTIE 4 – MANIFESTATIONS PUBLIQUES</u>	16
MANIFESTATIONS INTERNES.....	16
REPRESENTATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS.....	16

PREAMBULE

Le centre d'enseignement artistique intercommunal du pays de Cajarc Arts & Scène a pour objet l'éducation artistique avec comme disciplines la musique, la danse et le théâtre.

C'est un lieu d'apprentissage, d'épanouissement, de partage, de découverte artistique et d'ouverture culturelle. C'est également un lieu de vie dont l'organisation des études permet à chacun de s'engager et de suivre dans les meilleures conditions le parcours choisi.

Il donne accès à de nombreuses disciplines aussi bien individuelles que collectives à destination des enfants, adolescents et adultes.

Riche des 3 disciplines enseignées, il encourage l'échange et la complémentarité entre les différentes pratiques artistiques.

Le centre d'enseignement s'attache, en proposant plusieurs parcours d'apprentissage, à suivre les recommandations du ministère de la Culture tout en s'adaptant aux particularités de son territoire.

PRESENTATION

Le règlement des études du centre d'enseignement artistique Arts & Scène est rédigé par le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique et soumis pour validation aux membres du bureau.

Ce règlement fixe les modalités du fonctionnement pédagogique du centre d'enseignement artistique Arts & Scène en complément du règlement intérieur. Il a pour fonction de décrire les objectifs et les modalités des différents parcours d'apprentissage en s'inspirant des textes référents en matière d'enseignement artistique spécialisé, à savoir :

- **Le SNOP (Schéma National d'Orientation Pédagogique)**
- **La charte de l'éducation artistique**
- **La charte des écoles de musique du département du Lot**

Ce document sert à définir les conditions d'apprentissage en déterminant les étapes de la formation et les compétences visées.

Lors de l'inscription au centre d'enseignement artistique Arts & Scène, chaque élève s'engage à respecter le présent règlement des études. Les représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s).

A titre exceptionnel, les contenus d'un parcours peuvent être modulés, en accord avec les membres du bureau et le directeur, afin de permettre à l'élève de continuer son apprentissage.

LIEU D'ENSEIGNEMENT

La grande majorité des cours sont dispensés dans les locaux du centre d'enseignement artistique intercommunal du pays de Cajarc Arts & Scène, à l'adresse suivante :

16 avenue de la gare, 46160 Cajarc.

Cependant, par volonté d'être au plus proche de la population du territoire, certains cours et spectacles peuvent être dispensés dans d'autres lieux en lien avec le rayonnement de l'établissement.

OFFRE DU CENTRE D'ENSEIGNEMENT

Le centre d'enseignement artistique Arts & Scène propose 3 parcours d'apprentissage différents, à savoir :

- Le parcours musique
- Le parcours danse
- Le parcours théâtre

Chaque parcours est structuré dans le but d'apporter un enseignement de qualité en plaçant l'élève au centre du dispositif afin qu'il devienne acteur de son apprentissage.

Les professeurs adaptent leurs supports en fonction de l'élève tout en respectant les objectifs d'apprentissage afin de constituer un socle de connaissances.

Au cours de sa formation, l'élève va participer à des actions pédagogiques variées en abordant des notions comme l'écoute, la découverte, la création, l'improvisation et la mémorisation.

En participant à des cours individuels et collectifs tout au long de l'année, il prendra part également à des projets pédagogiques et artistiques ponctuels (intervention d'artiste durant un cours, projet hors-les murs en partenariat avec des acteurs culturels, master class, ...).

De plus, l'élève sera amené, dès le début de son apprentissage, à présenter en public son activité artistique afin d'être sensibilisé à jouer sur scène en situation de spectacle.

La formation de l'élève s'inscrit dans une continuité pédagogique propice à l'acquisition de compétences indispensables pour une pratique artistique autonome de qualité.

PARTIE 1 – PARCOURS MUSIQUE

L'enseignement de la musique au sein du centre d'enseignement artistique a pour vocation d'apporter aux élèves les connaissances, savoirs et compétences nécessaires à la pratique musicale amateur. Cet enseignement initial repose sur l'acquisition de savoirs-être et savoirs faire. La continuité du cursus au sein du parcours musique donne à l'élève une vision à long terme de son apprentissage et de sa formation.

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Batterie	Flûte traversière	Guitare basse	Trompette, Tuba
Clarinette	Guitare acoustique	Percussions	Piano
Chant-Technique vocale	Guitare électrique	Saxophone	Violon
Violoncelle			

PRATIQUE COLLECTIVE

Atelier Cordes frottées	Atelier Musiques Actuelles	Atelier Voix
Atelier Grands vents	Atelier Percussions	Orchestre
Chorale		

**Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants.*

FORMATION MUSICALE

Ces cours se pratiquent en groupe. Ils sont composés de 3 modules pour les cours de formation musicale Initiale et formation musicale Élémentaire. Il se compose de 2 modules pour le cours de formation musicale adolescent. Ces modules sont complémentaires et permettent à l'élève d'aborder des notions rythmiques, théoriques et vocales.

- Formation musicale Initiale et Élémentaire

Module 1	Module 2	Module 3
Rythmes et percussions	Théories et mise en pratique avec instrument	Chant choral, posture et respiration

- Formation musicale adolescents

Module 1	Module 2
Rythmes et Théories. Mise en pratique avec instrument	Lecture de notes, Chant choral, posture et respiration

ORGANISATION DES ETUDES

Lors de l'entrée en parcours musique au sein du centre d'enseignement artistique, l'élève est positionné au sein d'un cursus d'apprentissage et d'un niveau correspondant à ses caractéristiques après discussion entre les responsables légaux et l'équipe pédagogique. L'apprentissage de deux instruments est soumis à conditions (pratique régulière et assidue, implication dans la vie artistique de l'école, ...), selon les places disponibles et après validation de la direction.

Le professeur en charge du cours est libre d'accepter ou non la présence d'un parent durant le cours. Cependant, la présence des parents dans la salle de cours ne peut être qu'exceptionnelle et ne doit en rien compromettre l'apprentissage de l'élève.

3 cursus sont proposés au sein du parcours Musique :

- Cursus Découverte (cycle de sensibilisation)
- Cursus complet (cycle initial, cycle d'apprentissage, cycle d'approfondissement et cycle de perfectionnement)
- Cursus personnalisé (hors cycle)

CURSUS DECOUVERTE

FONCTIONNEMENT

Le cursus découverte est à destination des jeunes enfants (moyenne section de maternelle jusqu'au CE1) uniquement. Il inclut les cours d'éveil musical, parcours découverte et Initiation.

Dans le cadre de ce cursus, une rencontre parent(s) / élève(s) et professeur(s) sera organisée en fin de cursus afin d'orienter l'enfant vers la pratique instrumentale la plus appropriée.

Le cursus découverte se structure de la manière suivante :

- **Eveil musical** : Cycle de sensibilisation

Public : Petite, Moyenne section et Grande section de Maternelle

Durée de la formation : 1 à 2 ans

Durée du cours : 45 minutes

Ce cours de sensibilisation est un cours collectif qui s'adresse aux plus jeunes et propose une rencontre avec la musique de façon variée et ludique à travers le chant, la danse et le jeu. Les premières notions artistiques et la mise en place d'un vocabulaire musical en sont le résultat.

A l'issue de l'année passée en éveil musical, l'élève pourra s'inscrire en initiation afin de débiter la pratique d'un instrument après validation par l'équipe pédagogique ou en parcours découverte afin d'approfondir la découverte des différentes pratiques instrumentales que l'établissement propose.

- **Parcours découverte** : Cycle de sensibilisation

Public : GS, CP, CE1

Durée : 1 année

Le parcours découverte est à destination des enfants n'ayant pas une idée précise de la discipline artistique qu'il souhaite apprendre.

Organisé afin de permettre une sensibilisation approfondie des différentes familles d'instruments, ce parcours se compose :

- Un cours collectif de découverte musicale d'une durée de 45 min toutes les semaines
- Un cours de pratique instrumentale individuelle d'une durée de 20 minutes ou 45 minutes à 3 élèves.

Concernant la pratique instrumentale, le planning et les horaires de cours varient durant l'année en fonction des disciplines. Un planning pour l'année sera remis en début d'année scolaire.

CURSUS COMPLET

FONCTIONNEMENT

Le cursus complet est à destination des enfants, adolescents et étudiants jusqu'à 21 ans uniquement. Le positionnement au sein du cursus complet est décidé en fonction des caractéristiques de l'élève (âge, niveau, ...) et après discussion avec les responsables légaux, l'équipe pédagogique et la direction.

Le cours de formation musicale fait partie de l'apprentissage en cursus complet.

La pratique collective est facultative en cycle 1 (à partir de la 2^{ème} année) mais obligatoire en cycle 2.

Pour les nouveaux élèves, l'entrée directe en cycle 2 et 3 se fera sous conditions, après évaluation des connaissances. La décision finale sera prise en concertation avec l'équipe pédagogique et après arbitrage de la direction.

Dans le cadre du cursus complet, des rencontres parent(s) / élève(s) et professeur(s) peuvent être organisées durant l'année scolaire.

Le cursus complet se structure de la manière suivante :

- **Initial** : Cycle d'initiation

Public : CP, CE1

Durée : 1 à 2 ans

Durée hebdomadaire : de 20 min à 2h par semaine en moyenne

Découverte instrumentale de 20, 30 min en pratique individuelle ou 1 heure en pédagogie de groupe (3 élèves).

L'initiation instrumentale / permet à l'élève d'aborder l'apprentissage d'un instrument et ainsi acquérir les premières notions techniques dans un répertoire adapté.

Ce cycle d'initiation s'articule autour d'un cours de formation musicale composé de 3 modules et d'un cours de pratique instrumentale de 20, 30 min en pratique individuelle ou 1 heure en pédagogie de groupe (3 élèves).

L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 1 est conditionné à l'appréciation de l'équipe pédagogique.

- **Cycle 1** : Cycle d'apprentissage

Public : à partir du CE1

Durée du cycle : 3 à 6 ans en moyenne

Durée hebdomadaire : de 1h30 à 3 heures par semaine en moyenne

Le cycle 1 permet de susciter et construire la motivation tout en établissant les fondamentaux d'une pratique instrumentale / vocale. L'acquisition d'une méthode d'apprentissage est le premier pas qui mène à l'autonomie. La durée du cours instrumental /vocal est de 20 /30 minutes en pratique individuelle ou 1 h en pédagogie de groupe (3 élèves).

Le cours de Formation Musicale composé de 2 ou 3 modules complémentaires fait partie du cursus complet. Une pratique collective est possible à partir de la seconde année du cycle après concertation avec l'équipe pédagogique. L'oralité puis le codage, ainsi que le collectif sont les outils principaux utilisés.

L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 2 est conditionné à la réussite d'un examen de fin de cycle 1.

- **Cycle 2** : Cycle d'approfondissement

Public : Elèves ayant validé le cycle 1 ou pouvant attester d'un niveau équivalent après évaluation des connaissances.

Durée du cycle : 3 à 6 ans en moyenne

Durée hebdomadaire : de 2 à 4 heures par semaine en moyenne

Le cycle 2 permet de renforcer les acquis et de compléter les études du cycle 1. L'acquisition de références artistiques en complément du développement de la pratique instrumentale / vocale permet à l'élève de tendre vers une pratique autonome.

Il permet de construire les bases du projet personnel artistique de l'élève.

La durée du cours instrumental / vocal est de 30 min en pratique individuelle ou 1h en pédagogie de groupe (3 élèves).

Le cours de formation musical fait partie du cursus complet. Il dure 1h30 et est composé de 2 ou 3 modules complémentaires.

La pratique collective est obligatoire.

L'évaluation de l'élève est continue et le passage en cycle 3 est conditionné à la réussite d'un examen de fin de cycle 2.

- **Cycle 3** : Cycle de perfectionnement

Public : Elève ayant validé le cycle 2 ou pouvant attester d'un niveau équivalent après évaluation des connaissances.

Durée : 1 à 3 ans

Durée hebdomadaire : 45 minutes à 2 heures. Elle varie en fonction du projet artistique de l'élève.

Cette troisième étape consiste à compléter les études et apprentissages menés en cycle 2 et à développer le projet personnel de l'élève. La durée du cours de pratique instrumentale / vocale est de 45 min par semaine et doit être complétée par une pratique collective.

La pratique d'ensemble est indissociable de la réussite du projet personnel.

EVALUATION

L'évaluation est inhérente à la pédagogie et aux apprentissages. Elle permet à l'élève de conscientiser les progrès réalisés et les compétences acquises.

Durant une période d'apprentissage (cycle 1 et 2), l'élève inscrit **en cursus complet** est évalué sous différentes formes.

Des examens de fin d'année peuvent être proposés par l'équipe pédagogique dans l'optique d'un changement de cycle.

- Durant le cycle d'étude :

Chaque année, les acquisitions et compétences musicales des élèves inscrits en cursus complet sont évalués de manière continue par leurs professeurs.

L'évaluation continue et formative :

Elle se déroule durant le cycle d'apprentissage (cycle 1 et cycle 2). Elle concerne la pratique instrumentale / vocale, la formation musicale et la pratique collective. Elle est initiée par les professeurs en charge de l'apprentissage et partagée avec l'élève. Des évaluations bilan peuvent être organisées durant l'année afin de faire le point sur les acquisitions.

La rétroaction et l'auto-évaluation qu'induit l'évaluation continue permet à l'élève de faire le point sur sa progression et aux professeurs d'adapter si nécessaire le contenu pédagogique.

En fin d'année, une appréciation est remplie par les professeurs en charge de la scolarité de l'élève et transmise à la famille.

- A la fin du cycle d'étude :

En fin de cycle d'apprentissage (cycle 1 et cycle 2) et en complément de l'évaluation continue formative, une évaluation sommative est mise en place dans l'optique de valider la fin de cycle d'apprentissage. Elle concerne la pratique instrumentale / vocale et la formation musicale.

L'évaluation sommative :

« L'évaluation sommative s'inscrit le plus souvent à la fin d'une période d'apprentissage et elle vise à vérifier les compétences acquises, c'est un outil de mesure des acquis »

L'évaluation sommative est inhérente au passage d'examen de fin de cycle d'apprentissage. Elle se présente sous forme d'épreuve avec un jury en complément de l'évaluation continue. Cette évaluation peut-être en condition de représentation publique. Le contenu et les critères d'évaluation sont donnés à l'élève afin qu'il puisse préparer au mieux son épreuve. Le jury invité donne un avis qui sera croisé avec les professeurs en charge de la scolarité de l'élève et la direction.

CONDITION D'ÉVALUATION FIN DE CYCLE D'APPRENTISSAGE

Cycle 1 (cycle d'apprentissage)

2 modules sur les 3 proposées sont comptabilisés en plus de l'évaluation continue :

- Module Pratique Instrumentale
- Module Formation musicale (option)
- Pratique collective (option)

Cycle 2 (cycle d'approfondissement)

3 Modules sont comptabilisés en plus de l'évaluation continue :

- Module Formation musicale
- Module Pratique Instrumentale
- Module Pratique collective

Examen de fin de cycle :

3 possibilités (appréciations) à l'issue de la prestation de l'élève :

- Favorable
- Doute
- Non Favorable

Il est possible de :

- Valider totalement l'examen
- Valider partiellement (certains modules)
- Non valider

Validation totale :

La Validation totale d'une fin de cycle induit le passage au cycle supérieur.

Validation partielle :

Pour les deux cycles, un avis favorable lors de l'épreuve d'un module permet la validation de ce module.

Un avis non favorable lors de l'épreuve en pratique instrumentale ne permet pas de valider totalement son examen de fin cycle.

Pour une validation partielle, l'élève sera uniquement en cycle supérieur dans le module validé.

Non Validation :

L'élève reste dans le cycle d'apprentissage actuel.

La place de l'évaluation continue dans la validation d'un cycle n'a pas pour vocation d'acter la validation d'un examen mais fait partie des critères de réussite.

Validation Cycle 1

Il faut au moins 1 avis « doute » et 1 avis « Favorable » pour une validation totale. Il ne faut pas d'avis non favorable.

- 1 avis « Non Favorable » ne permettent pas la validation totale de l'examen.
- 1 avis « doute » ne permet pas de valider le module mais n'empêche pas la validation totale de l'examen sauf si cet avis concerne le module pratique instrumentale.
- 2 avis « Doute » ne permettent pas la Validation totale de l'examen.

A titre d'exemple, voir le tableau ci-dessous :

Résultat épreuve du module pratique instrumentale cycle 1	Résultat épreuve du module Formation Musicale / Pratique collective	Suivi de l'élève (Evaluation continue)	Résultat définitif
Favorable	Favorable	Favorable	Validation totale
Favorable	Doute	Favorable	Validation totale
Favorable	Favorable	Doute	Validation totale
Doute	Favorable	Favorable	Validation partielle
Favorable	Non Favorable	Favorable	Validation partielle
Favorable	Doute	Doute	Validation partielle
Non Favorable	Favorable	Favorable	Validation partielle
Doute	Favorable	Doute	Validation partielle
Favorable	Non Favorable	Doute	Validation partielle
Doute	Doute	Favorable	Non Validation
Non Favorable	Non Favorable	Favorable	Non Validation

La place de l'évaluation continue dans la validation d'un cycle d'apprentissage n'a pas pour vocation d'acter la validation mais fait partie des critères de réussite.

Validation Cycle 2

Il faut au moins 2 avis « Favorable » et 1 avis « Doute » pour une validation totale. Il ne faut pas d'avis non favorable pour une validation totale.

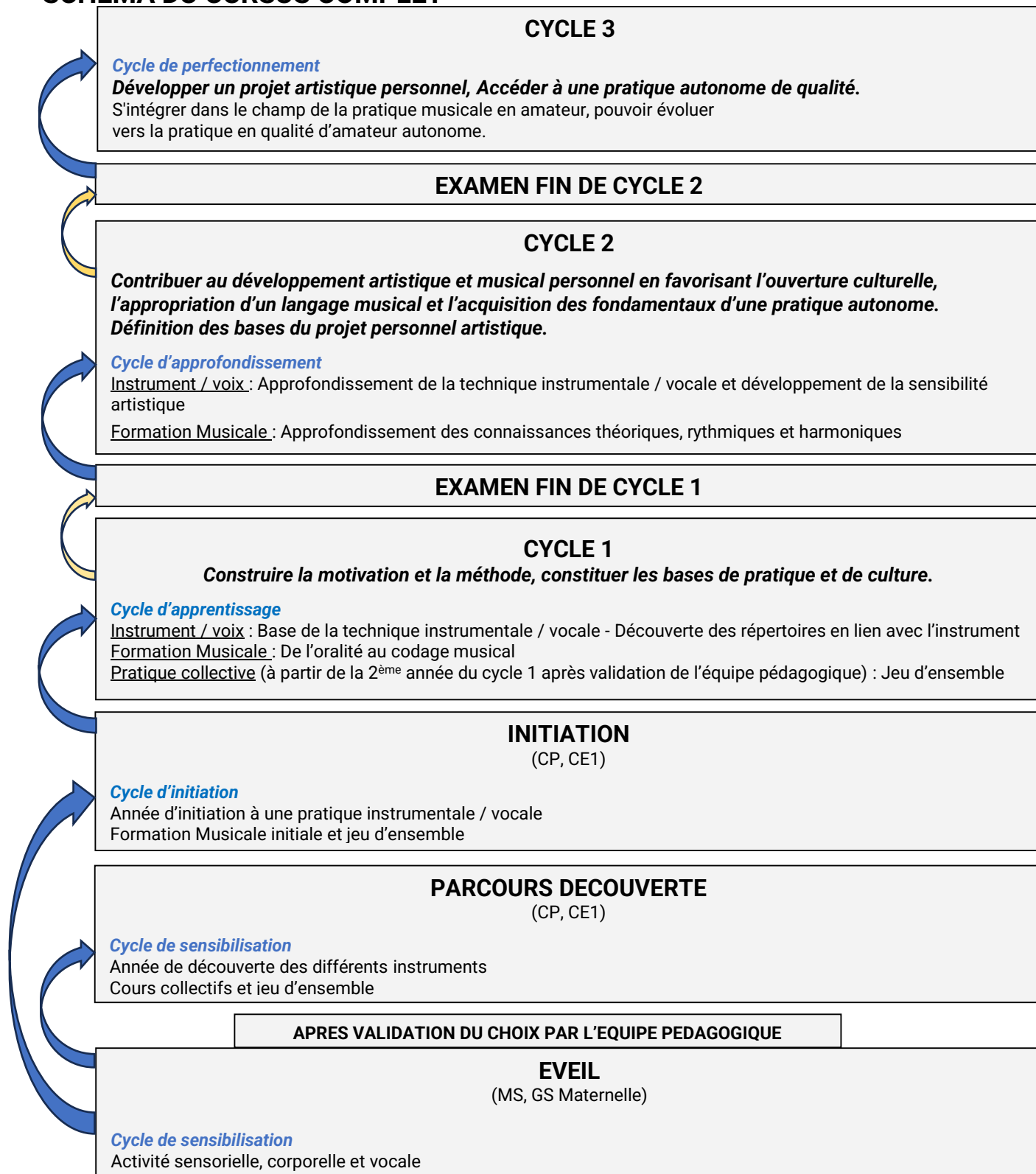
- Il ne faut pas d'avis « Non favorable ».
- 1 avis « doute » ne permet pas de valider le module mais n'empêche pas la validation totale de l'examen sauf si cet avis concerne le module pratique instrumentale.
- 2 avis « Doute » ne permettent pas la Validation totale.

A titre d'exemple, voir le tableau ci-dessous :

Résultat épreuve du module pratique instrumentale cycle 2	Résultat épreuve du module Formation Musicale	Résultat épreuve du module Pratique collective	Suivi de l'élève (Evaluation continue)	Résultat définitif
Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Validation totale
Favorable	Doute	Favorable	Favorable	Validation totale
Favorable	Favorable	Doute	Favorable	Validation totale
Non Favorable	Favorable	Favorable	Favorable	Validation partielle
Doute	Favorable	Favorable	Favorable	Validation partielle
Favorable	Doute	Doute	Favorable	Validation partielle
Favorable	Doute	Favorable	Doute	Validation partielle
Favorable	Favorable	Non Favorable	Doute	Validation partielle
Doute	Doute	Doute	Non Favorable	Non Validation
Doute	Doute	Non Favorable	Doute	Non Validation
Doute	Doute	Doute	Favorable	Non Validation
Non Favorable	Non Favorable	Doute	Favorable	Non Validation

La place de l'évaluation continue dans la validation d'un cycle d'apprentissage n'a pas pour vocation d'acter la validation d'un examen mais fait partie des critères de réussite.

SCHEMA DU CURSUS COMPLET



CURSUS PERSONNALISE

FONCTIONNEMENT

Le cursus personnalisé donne la possibilité à l'élève de ne pas participer à toutes les pratiques et manifestations.

- **Pour les enfants et adolescents**, l'inscription uniquement au cours de formation musicale, à une pratique collective seule ou à un cours de pratique instrumentale / vocale seule est possible en fonction des places disponibles.

Cependant, ce cursus n'est pas priorisé pour les enfants / adolescents. Le centre Arts & Scène se réserve le droit d'en refuser l'accès. En effet, la complémentarité des enseignements et la transversalité des pratiques sont des éléments essentiels à la formation du musicien de demain.

- **Pour les adultes**, l'inscription à un cours de pratique instrumentale / vocale seule, un cours de pratique collective seul et un cours de formation musicale seul est possible en fonction des places disponibles.

Tout élève majeur (sauf étudiant jusqu'à 21 ans) se verra positionné dans le cursus personnalisé.

Pour les adultes, le cursus personnalisé peut donc se présenter comme suit :

1^{ère} possibilité : Pratique qui permet l'inscription à 1 seul module :

* <u>Pratique collective seule</u>	Ou	* <u>Formation musicale Adulte seule</u>	Ou	* <u>Pratique instrumentale / vocale seule</u>
1h de pratique d'ensemble		1h de pratique d'ensemble		30 min individuelle ou 1h en pédagogie de groupe

* Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants.

2^{ème} possibilité : Pratique qui regroupe et donne accès aux 3 modules :

Pratiques variées (plusieurs pratiques possibles)		
Pratique instrumentale / vocale	* Pratique collective	* Formation musicale Adulte
30 min individuelle ou 1h en pédagogie de groupe	1h de pratique d'ensemble	45 min / 1h cours collectif

* Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants.

PARTIE 2 – PARCOURS DANSE

FONCTIONNEMENT

Le parcours Danse est organisé de la manière suivante :

Pratique	Eveil à la danse	Danse classique enfant/adolescent	Danse classique et contemporaine Adulte
Public	5 à 7 ans	A partir de 8 ans	Adulte
Durée	1h/semaine	1h/semaine	1h30/semaine

Concernant les enfants, le dernier cours avant les vacances est ouvert aux parents afin de permettre à chacun de voir l'évolution des apprentissages de son enfant.

Des stages peuvent être organisés en complément des temps d'apprentissages habituels.

** Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants.*

PARTIE 3 – PARCOURS THEATRE

FONCTIONNEMENT

Le parcours Théâtre est organisé sous forme d'ateliers hebdomadaires ou mensuels.

Atelier	Théâtre enfant	Théâtre adolescent
Public	Elémentaire	Collège
Durée	1h30/semaine	1h30/semaine

L'enseignement se fait de manière hebdomadaire pour les enfants et adolescents.

Des stages peuvent être proposés en dehors des temps d'apprentissage habituels.

**Les cours peuvent être annulés faute du nombre suffisant de participants.*

PARTIE 4 – MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Tout au long de l'année scolaire, le centre d'enseignement artistique Arts & Scène organise des auditions et manifestations publiques.

La manifestation publique mobilise et valorise les élèves en les plaçant au centre de leur apprentissage.

Les élèves du centre d'enseignement artistique Arts & Scène participent aux représentations publiques, manifestations internes en fonction du parcours, du cursus et du cours de pratique instrumentale / vocale. Une dérogation est possible après validation de l'équipe pédagogique, de la direction et des membres du bureau.

Les accompagnements musicaux nécessaires au bon déroulement des manifestations et représentations des élèves sont joués soit par les professeurs soit par d'autres élèves du centre d'enseignement artistique Arts & Scène.

Lors des représentations publiques, l'interdisciplinarité est favorisée.

La transversalité des disciplines est un élément essentiel. La richesse d'une activité est au service d'une autre pour une restitution publique de qualité.

MANIFESTATIONS INTERNES

Organisées par l'équipe pédagogique, les manifestations internes permettent aux élèves de se produire en public dès le début de la scolarité. Ces manifestations peuvent être sous forme de restitution individuelle ou collective.

Elles constituent un élément important de l'apprentissage et de la découverte du monde artistique.

REPRESENTATIONS PUBLIQUES ET PARTENARIATS

Riche d'un réseau artistique conséquent sur son territoire, le centre d'enseignement Arts & Scène s'attache à construire et favoriser des partenariats. En ce sens, plusieurs manifestations publiques peuvent se dérouler « hors les murs » avec d'autres acteurs du territoire afin d'immerger les élèves au cœur du monde du spectacle. Ces manifestations priorisent le jeu d'ensemble et permettent aux élèves de trouver leur place dans un collectif.

SIGNATURE DU REGLEMENT DES ETUDES

CONSENTEMENT DE L'ELEVE MAJEUR :

Nom et prénom..... Né(e) le : __ / __ / ____

Adresse :

Confirme avoir pris connaissance du règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du Pays de Cajarc Arts & Scène.

Confirme être d'accord et suivre le règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du Pays de Cajarc Arts & Scène

Fait à Cajarc le :

Signature :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES ENFANTS MINEURS :

Nom et prénom.....

Déclare être le représentant légal de l'enfant :

Nom et Prénom Né(e) le : __ / __ / ____

Confirme avoir pris connaissance du règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du Pays de Cajarc Arts & Scène.

Je donne mon accord en qualité de responsable légale du mineur que je représente pour suivre le règlement des études du Centre d'Enseignement Artistique Intercommunal du pays de Cajarc Arts & scène

Fait à Cajarc le :

Signature :